

G

# Groupement d'employeurs pour le développement associatif de la Marne



L'article 6 des statuts du Groupement d'Employeurs pour le Développement Associatif de la Marne (GEDA 51) prévoit que l'adhésion doit être sollicitée par écrit et soumise pour décision au conseil d'administration

## DEMANDE D'ADHESION

E

**L'association**  
**La collectivité** ci-dessous désignée

Raison sociale : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Télécopie : .....

E-mail : .....

D

Représentée par :

Nom : ..... Prénom : .....

Fonction : .....

Atteste :

- ne pas être assujettie à la TVA
- ne pas être adhérente d'un groupement d'employeurs
- être adhérente du ou des groupements d'employeurs suivants :  
-  
-

A

### SOLLICITE SON ADHESION AU GEDA 51

**DROIT D'ENTREE 90 € COTISATION ANNUELLE 25 €**

Fait à ..... le .....

Signature



Lors de sa réunion du .....

Le conseil d'administration du GEDA 51 a approuvé l'adhésion

De l'association – la collectivité ci-dessus référencée.

5

Fait à ..... le .....

Le président

1